

# CONSEIL MUNICIPAL DU 6 SEPTEMBRE 2017

## ORDRE DU JOUR

Intervention de Mme Nelly MILLAN, Directrice du Centre hospitalier de Verneuil d'Avre et d'Iton pour la présentation de la dernière tranche des travaux d'extension du Centre hospitalier, en présence de M. Michel FRANCOIS, Conseiller Départemental.

1) Attribution du Marché – choix de l'entreprise

M. GRUDE

Deux marchés sont proposés :

A) pistes cyclables Moulin aux Malades et Chemin des Poissonniers

B) travaux divers de voirie.

A) pistes cyclables Moulin aux Malades et Chemin des Poissonniers

Vous trouverez ci-dessous le classement des offres :

Nom du candidat	Montant de l'offre € HT	Note obtenue /10	Classement
EUROVIA	70 346,67	9,03	2
<b>GUERIN TP</b>	<b>69 394,25</b>	<b>9,44</b>	<b>1</b>
EURE TP	94 147,70	7,58	4
COLAS	86 891,10	7,96	3

Suite à l'analyse des offres de chaque candidat, le Maître d'œuvre propose de retenir GUERIN TP, Neaufles Auvergny 27, pour un montant de 69 394,25 € HT, soit 83 273,10 € TTC.

Il est demandé l'accord du Conseil Municipal pour confirmer le choix de l'entreprise retenue, et autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces administratives du marché s'y rapportant.

Accord unanime du Conseil Municipal.

B) travaux divers de voirie

Vous trouverez ci-dessous le classement des offres :

Nom du candidat	Montant de l'offre € HT	Note obtenue /100	Classement
EUROVIA	54 139,20	90,71	4
<b>EIFFAGE</b>	<b>46 959,50</b>	<b>100</b>	<b>1</b>
GUERIN TP	50 570,50	95	3
COLAS	49 990,10	95,76	2

Suite à l'analyse des offres de chaque candidat, il est proposé de retenir EIFFAGE de MEZIDON 14, pour un montant de 46 959,50€ HT, soit 56 351,40 € TTC

Il est demandé l'accord du Conseil Municipal pour confirmer le choix de l'entreprise retenue, et autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces administratives du marché s'y rapportant.

Accord unanime du Conseil Municipal.

2) Maintien de garantie des prêts Caisse des Dépôts et Consignations au profit de Orne Habitat  
Mme ROBLOT

Le parc locatif de Verneuil d'Avre et d'Iton détenu jusqu'alors par Eure Habitat sera cédé à la rentrée à Orne Habitat dont le SIEGE se situe 42 rue du Général Fromentin à Alençon.

Orne Habitat sollicite ainsi la commune pour qu'elle maintienne les garanties d'emprunts accordées au précédent propriétaire à la fois pour l'opération d'aménagement « Portes de Normandie » de la commune historique de Verneuil sur Avre et pour « La Sente du Hamel » de la commune historique de Francheville.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le transfert des garanties d'emprunts des 8 prêts dans les mêmes conditions qu'initialement, dont vous trouverez le détail ci-dessous.

DATE DE LA DELIBERATION DE GARANTIE FAISANT L'OBJET DU MAINTIEN	N° CONTRAT	QUOTITE GARANTIE	DATE DE DERNIERE ECHEANCE	CAPITAL RESTANT DU (en euros) Au 31 déc. 2016
15 mars 2010	1168350	100%	01/11/2050	855 973,78
15 mars 2010	1168351	100%	01/11/2060	158 844,50
15 mars 2010	1168352	100%	01/11/2050	115 429,93
15 mars 2010	1168353	100%	01/11/2060	22 391,40
15 mars 2010	1168354	100%	01/11/2050	434 597,98
15 mars 2010	1168355	100%	01/11/2060	81 920,40
15 mars 2010	1168356	100%	01/11/2050	119 185,22
15 mars 2010	1168357	100%	01/11/2060	23 316,68

Accord unanime du Conseil Municipal.

### 3) Convention pour les dispositifs scolaires d'éducation à l'image 2017/2018

M. HUSSON

Les dispositifs nationaux d'éducation à l'image « Ecole et Cinéma », « Collège au Cinéma » et « Lycéens et Apprentis au cinéma » se sont développés progressivement sur le territoire haut-normand.

L'objectif commun de ces opérations est la sensibilisation et l'éducation à l'image par la découverte d'œuvres cinématographiques issues de catalogues diversifiés en matière de films du patrimoine, contemporain ou étranger(en version originale). Ainsi, c'est plus de 30 000 élèves issus du territoire haut-normand qui, dans ce cadre, sont accueillis 2 à 3 fois par an dans une salle de cinéma.

Pour l'année 2017/2018, notre salle de cinéma s'engage à participer à un ou plusieurs dispositifs d'éducation à l'image sur le temps scolaire.

Le Centre National de la Cinématographie prend en charge le tirage et le sous-titrage des films et met à disposition les DCP (Digital Cinéma Package) de chacun des films programmés.

Pour l'ensemble des dispositifs, les accompagnateurs sont exonérés du droit d'entrée. Par contre, chaque élève entrant dans la salle doit s'acquitter de son droit d'entrée. Plus

précisément, pour la rentrée scolaires 2017/2018 et au niveau national, les tarifs à appliquer sont de :

- 2.50 € pour « Lycéens et Apprentis au Cinéma », pris en charge par le Conseil Régional

- 2.50 € pour « Collège au Cinéma », pris en charge par l'établissement, via une subvention du Conseil Départemental de l'Eure

- 2,50 € pour « Ecole au Cinéma », à la charge des établissements scolaires dans le cadre de leur autonomie financière.

Il est demandé l'accord du Conseil Municipal pour autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante.

**Accord unanime du Conseil Municipal.**

4) Conventions avec l'INSE pour l'attribution d'un fonds de concours concernant les travaux route de Francheville et rue Porte de Bourth

M. GRUDE

✚ Travaux route de Francheville, et plus précisément les travaux neufs de voirie devant Oxymétal avec élargissement de la chaussée et renforcement de rive.

Le coût total de l'opération s'élève à 9 354.00€ HT soit 11 224.80 € TTC. Le fond de concours correspondant à 49 % du montant HT sera versé par la commune de Verneuil d'Avre et d'Iton sur présentation des justificatifs de l'INSE, soit la somme de 4 583.46 €.

✚ Travaux rue Porte de Bourth, et plus précisément les travaux neufs de voirie et agrandissement d'îlot avec bordure chasse-roue.

Le coût total de l'opération s'élève à 2 017.20 € HT soit 2 420.64 € TTC. Le fond de concours correspondant à 49 % du montant HT sera versé par la commune de Verneuil d'Avre et d'Iton sur présentation des justificatifs de l'INSE, soit la somme de 988,43 €.

L'accord du Conseil Municipal est sollicité pour autoriser la signature des conventions correspondantes.

**Accord unanime du Conseil Municipal.**

**5) Avenant de prolongation n° 1 à la convention de prestation circuit scolaire**

**Mme LEPELTIER**

**Vu la convention financière établie entre l'ex Communauté de communes du Pays de Verneuil et la commune de Verneuil sur Avre en date du 4 septembre 2012, instituant le versement d'une participation financière par la commune de Verneuil sur Avre au titre du circuit scolaire VSA2 10 dénommé « navette lycée-collège »,**

**Considérant le transfert automatique des contrats et conventions lors de la création de l'Interco Normandie Sud Eure au 1<sup>er</sup> janvier 2017,**

**Vu la création de la commune nouvelle de Verneuil d'Avre et d'Iton au 1<sup>er</sup> janvier 2017,**

**Vu l'accord de prolongation par le Département de l'Eure, du marché d'exécution des transports scolaires SDRT 07 124 jusqu'au 31 août 2018,**

**L'accord du Conseil Municipal est sollicité pour autoriser la reconduction de cette convention financière relative au circuit scolaire « navette lycée-collège » de Verneuil d'Avre et d'Iton jusqu'au 31 août 2018. Le coût prévisionnel est le même que les années précédentes, à savoir 100 % du coût réel avec les revalorisations trimestrielles du marché d'exploitation, soit 9 743 euros.**

**Accord unanime du Conseil Municipal.**

**6) Demande de subvention Leader : mission d'appui à l'élaboration d'une stratégie de développement commercial du centre-ville**

**M. BENSALAH**

**La Commune de Verneuil d'Avre et d'Iton a souhaité mener une politique globale de renforcement de l'attractivité du centre-ville. Cette opération se décline en trois axes majeurs :**

- la lutte contre la vacance de l'habitat privé**
- la mobilité**
- le développement commercial.**

**Deux de ces axes sont d'ores et déjà bien engagés :**

**Pour la mobilité : Un bureau d'études a été missionné pour étudier un nouveau plan de circulation.**

**Pour l'habitat privé : Un diagnostic est en cours de réalisation en vue de la mise en œuvre d'une opération programmée de l'habitat visant à apporter des solutions à la vacance et à la dégradation de l'habitat privé.**

**Pour le commerce : Une étude devait être lancée pour évaluer le tissu commercial local afin de permettre l'émergence d'actions concrètes pour son développement.**

**Or le Département de l'Eure en lien avec la chambre de commerce et d'industrie expérimente une méthodologie innovante pour la redynamisation commerciale. Notre commune a été choisie pour être la ville pilote. Il s'agit d'une approche globale pour réinvestir le centre-bourg. Si la CCI est en capacité d'assurer une grande part de cette étude, elle nécessite néanmoins un appui technique pour l'élaboration d'une stratégie marketing, le développement de nouvelles enseignes, et la réalisation d'une enquête consommateur sur la clientèle touristique. Il sera donc fait appel à un bureau d'études pour ces missions spécifiques : l'appel d'offres devrait être lancé fin septembre.**

**Cette étude peut être subventionnée à 80% dans le cadre du programme leader 2016-2021. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser d'ores et déjà Monsieur le Maire à présenter ce dossier et à solliciter sur le principe la participation financière.**

**Accord unanime du Conseil Municipal.**

**7) Bons d'achat pour les sportifs de la commune**

**M. REY**

**La commune s'est engagée dans une politique de promotion du sport pour tous. Dans cet esprit, elle a choisi de récompenser chaque année les sportifs de la commune qui se distinguent au niveau national, voire international considérant qu'ils ont une valeur d'exemples notamment auprès des plus jeunes.**

**Pour cela, Il est proposé de leur attribuer un bon d'achat d'une valeur maximale de 50 euros, à valoir auprès des magasins de sport locaux. Ces bons d'achats seront remis lors de la réception annuelle officielle organisée par la mairie.**

**Il est demandé l'accord du Conseil Municipal pour entériner cette décision et adopter à titre permanent la remise de bons d'achat de 50 € aux sportifs mis à l'honneur.**

**Accord unanime du Conseil Municipal.**

**8) Transfert de la compétence gestion des aires d'accueil des gens du voyage à l'INSE :  
prise en charge des frais de nettoyage du terrain**

**M. GRUDÉ**

**Monsieur Le Maire rappelle que la compétence « gestion et entretien des aires d'accueil des gens du voyage » est devenue une compétence obligatoire de l'intercommunalité. Ce transfert a été officialisé via la signature d'une convention de mise à disposition des biens meubles et immeubles le 30 mai 2017 ;**

**Vu la situation générale des lieux, terrain dégradé, souillé, gravats et encombrants en tous genres entassés, la commune a dû faire appel, comme régulièrement auparavant, à une entreprise spécialisée pour procéder au nettoyage et acheminer les déchets vers un centre agréé, et ce dans un souci de transférer les biens dans un état acceptable.**

**Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser le règlement d'une facture de 5 460 € à l'entreprise VPL, 7 rue Berg op Zoom 28270 BREZOLLES.**

**Accord unanime du Conseil Municipal.**

**9) Affaires financières**

**Mme ROBLOT**

**- Admission en non-valeur**

**Sur la proposition de Monsieur Le Trésorier au vu d'un état détaillé des produits irrécouvrables, le Conseil Municipal est sollicité pour statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes suivants :**

- de l'exercice 2008, pour un montant de 557.65 €**
- de l'exercice 2009, pour un montant de 1 331.40 €**
- de l'exercice 2010, pour un montant de 2 107 €**
- de l'exercice 2011, pour un montant de 1 296.70 €**
- de l'exercice 2012, pour un montant de 363.05 €**
- de l'exercice 2013, pour un montant de 486.88 €**
- de l'exercice 2014, pour un montant de 499.84 €**
- de l'exercice 2015, pour un montant de 215.50 €.**

**Le montant total de ces titres de recettes s'élève à 6 858.02 €.**

**Les crédits nécessaires sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice 2017 au compte 6541.**

**Accord unanime du Conseil Municipal.**

- Intégration de l'affectation des résultats du Syndicat Intercommunal du Logement de l'Eure(SICLE), dissout par M. le Préfet le 12 septembre 2016, aux résultats de la commune.

L'autorisation du Conseil Municipal est sollicitée pour cette intégration.

**Accord unanime du Conseil Municipal.**

- Décision modificative n° 2

Il convient de prévoir des virements de crédits pour ajuster le budget tant en fonctionnement qu'en investissement (voir pièce annexe).

**Accord unanime du Conseil Municipal.**

- Subvention du prix cycliste de la ville de Verneuil

A la demande du Trésorier et pour compléter la délibération du 27 février 2017, le Conseil Municipal doit confirmer l'attribution de la subvention de 1200 euros pour le prix cycliste de la ville de Verneuil en faveur de l'association Stade Vernolien.

**Accord unanime du Conseil Municipal.**

10) Encaissement chèque de participation aux travaux de restauration de l'église  
Notre-Dame M. BIEBER

Suite à la soirée organisée le 10 juin dernier par le centre paroissial de Verneuil, et dans le cadre du financement participatif, M. le Curé nous a déposé un chèque de 963,59 euros pour apporter sa contribution à la restauration de l'église Notre-Dame.

Il est demandé l'accord du Conseil Municipal pour son encaissement.

**Accord unanime du Conseil Municipal.**



**11) Compte rendu d'activités 2009-2016 et clôture de l'opération ZAC « les portes de Normandie ». Adoption d'un échéancier**

**Mme DEPRESLE**

Monsieur Le Maire rappelle l'origine de cette opération lancée par délibération du conseil municipal du 21 décembre 1998 afin de créer une nouvelle zone à vocation principale d'habitat dans le quartier du lycée. L'opération a été confiée à Eure Habitat par traité de concession pour l'aménagement et la vente des terrains. Ce traité stipulait que la commune accordait la concession à ses risques financiers, soit en bénéficiant d'un solde positif, soit en prenant à sa charge un solde négatif à la clôture des comptes.

L'aménagement de la zone s'est déroulé en quatre tranches de 2002 à 2008. La commercialisation des lots s'est terminée quant à elle en 2012 (93 lots au total).

Le budget prévisionnel de l'opération prévoyait un montant de dépenses de 2 783 908 TTC avec une participation financière de la commune de 685 497 €. Le bilan de clôture présente un coût final de 3 912 379 € TTC pour des recettes de 2 916 991 €.

La participation communale nécessaire à l'équilibre financier s'élève donc à 995 388 €.

La commune ayant déjà réglé la somme de 647 607 €, le solde dû est de 347 781 €. La commune a sollicité Eure Habitat pour échelonner ses paiements.

Eure habitat a répondu favorablement et propose la signature d'une convention transactionnelle prévoyant le règlement de cinq échéances annuelles (2018 à 2022) de 65 000 € et une échéance finale de 22 781 € (2023).

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur Le Maire à signer cette convention.

**Accord unanime du Conseil Municipal.**

**12) Convention de mise à disposition de personnel au service de ramassage scolaire**

**M. Henras**

Il est demandé l'accord du Conseil Municipal pour autoriser la mise à disposition d'un agent accompagnateur, dans les transports scolaires sur le circuit Verneuil Francheville, dont la gestion est assurée par l'INSE et la signature de la convention correspondante.

Il s'agit de Mme Sylvie Roze, Adjoint Technique. La durée de travail est de 2 heures par jour à raison de 1 heure par trajet.

**Le travail de l'agent mis à disposition est organisé par l'Interco Normandie Sud-Eure, qui remboursera à Verneuil d'Avre et d'Iton le montant de la rémunération, des charges sociales, patronales et des congés afférent à cet agent mis à disposition. Les remboursements seront effectués au prorata des heures réelles et à raison de deux fois par an, sur justificatifs.**

**La présente convention prend effet au 1<sup>er</sup> septembre 2017 pour une durée de 1 an. Elle est renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 3 ans maximum.**

**Accord unanime du Conseil Municipal.**

**13) Tarif 2017 occupation de la salle des fêtes pour thé dansant                      Mme Grandchamps**

**Il est prévu d'organiser un thé dansant à la salle des fêtes de la commune historique de Francheville ; pour cela il convient de rajouter dans les tarifs 2017 de Verneuil d'Avre et d'Iton un tarif d'entrée « thé dansant » à 8 euros, applicable dans les deux communes historiques.**

**Il est demandé l'accord du Conseil Municipal pour entériner ce tarif.**

**Accord unanime du Conseil Municipal.**